

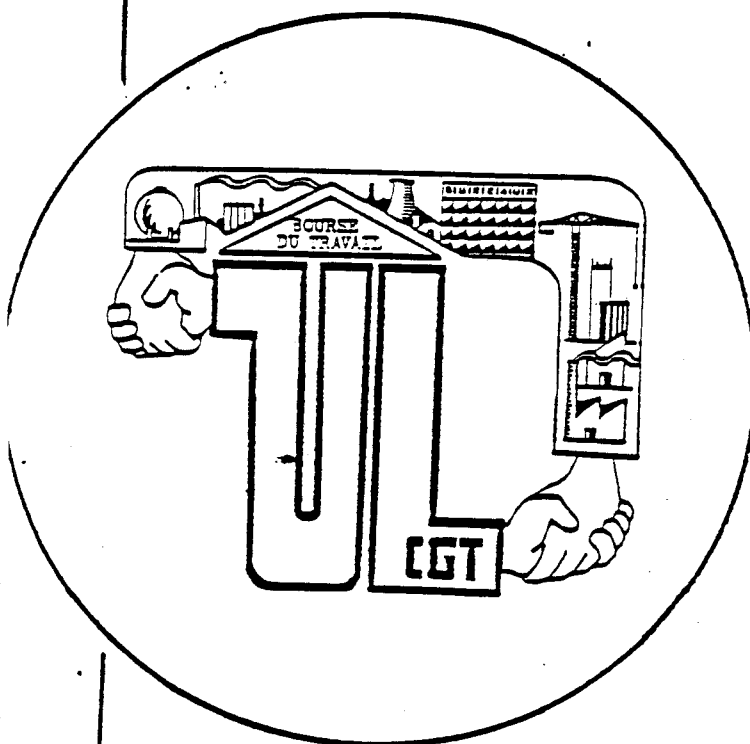
- 4 -  
**SPECIAL  
ÉLECTIONS  
PRUD'HOMMALES**

**ET LES  
COLLECTIFS  
ELECTORAUX**

**EN  
DIRECT  
AVEC  
LES  
U.L.**

SOMMAIRE :

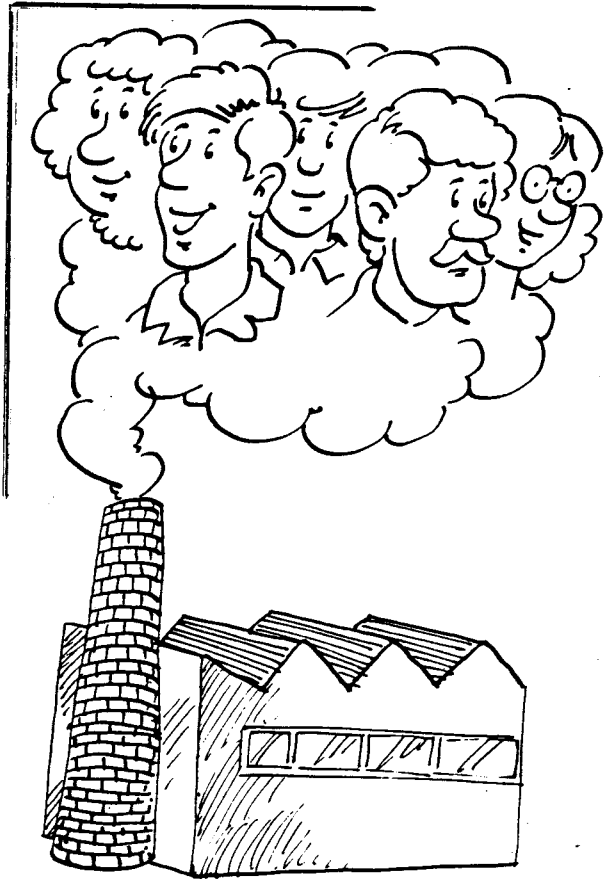
- . La bataille des inscriptions,
- . Les collectifs électoraux et le parrainage,
- . Les chômeurs,
- . Les candidatures, la formation,
- . A propos de la section encadrement,
- . La souscription nationale,
- . La Vie Ouvrière.



# La Bataille des Inscriptions

La décision de reporter la clôture des inscriptions sur les listes électorales prud'homales au 10 septembre, même si nous pensons qu'il aurait été judicieux de choisir le 20 septembre, permet à toutes nos organisations, les Unions Locales, les Collectifs électoraux, de relancer la campagne d'inscriptions et le contrôle systématique de celles qui sont déposées en mairie jusqu'au 10 septembre.

- Assurer une propagande efficace vers les entreprises où l'inscription n'est pas effectuée.
- Etendre le parrainage.
- Se préparer à une présence de la C.G.T. aux A.N.P.E. pour l'inscription des chômeurs.
- Veiller à l'inscription des I.C.T. dans la Section "Encadrement".
- Exiger des mairies et préfectures le compte exact des inscriptions.



VOUS ÊTES TOUTES ET TOUS  
INSCRITS POUR VOTER LE 8 DÉCEMBRE ?

Toutes ces dispositions sont de nature à mettre en échec les manoeuvres patronales tendant à priver des travailleurs, et pas toujours n'importe qui, du droit de voter le 8 décembre.

Rappelons que seule la C.G.T. a mené une bataille de cette ampleur pour que les salariés usent de leur droit.

\*\*\*\*\*

## LES COLLECTIFS ELECTORAUX

. DÉSIGNATION  
DES ANIMATEURS,  
. MISE EN PLACE

... OU EN SOMMES-NOUS ?



**JE PARTICIPE AU  
PARRAINAGE ....**

Après le 41ème Congrès, et durant tout juillet et août, les Unions Départementales, les Unions Locales, avec le concours des Syndicats, des Organisations professionnelles, ont mis en place les collectifs électoraux qui, dès à présent, ont commencé à engager la campagne électorale pour, dans une première phase :

- . Gagner la bataille des inscriptions,
- . Parrainer le plus grand nombre possible d'entreprises inorganisées.

Il convient maintenant d'étendre le réseau de ces outils indispensables à une campagne au plus près des entreprises, d'étoffer ces collectifs avec des camarades plus particulièrement préoccupés du parrainage, du renforcement, de la propagande, de la souscription, de l'activité vers les I.C.T.

Déjà la Confédération est en mesure d'établir la liste des responsables de ces collectifs, leur nombre par département et région.

En voici le tableau. Nous souhaitons vivement qu'en retour vous puissiez :

1. Compléter la liste et nous adresser les noms des responsables que vous ne nous auriez pas communiqués
2. fournir par collectif : a) le nombre d'entreprise déjà parrainées,  
b) l'objectif que vous vous fixez d'atteindre.

A cet effet, vous trouverez à la fin de cet "En Direct" un questionnaire que nous vous demandons de nous retourner dans les meilleurs délais.

# DU 1 AU 10 SEPTEMBRE

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MERCREDI  
**1**  
SEPTEMBRE

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

244-121

S<sup>T</sup> GILLES

35<sup>e</sup> sem.

*Prolongation  
inscriptions  
Prud'hommes*

En profitant des pointages dans toutes les A. N. P. E.

## 1 JOUR

dans toute la France, en direct avec les chômeurs.

☉ lever 5 h 08, coucher 18 h 32

☼ le 3



Nous n'avons aucune illusion à nous faire, seule la C.G.T. est en mesure d'inscrire le plus grand nombre de travailleurs privés d'emploi.

Mais encore faut-il que nous prenions les mesures pour y parvenir.

Pour :

- leur expliquer,
- les inscrire sur les listes électorales prud'homales,
- les organiser.

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
6	7	1	2	3	4	5
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

36<sup>e</sup> sem.

VENDREDI  
**10**  
SEPTEMBRE

S<sup>T</sup>E INÈS

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

253-112

*Fin des  
inscriptions*



☉ lever 5 h 21, coucher 18 h 14

☼ le 10

## COMMENT PROCEDER, ...

ON VA A  
L'ANPE POUR  
FAIRE INSCRIRE  
LES  
CHOMEURS



- \* Choisir un jour (pour certaines A.N.P.E., plusieurs seront nécessaires) de pointage à l'A.N.P.E.
- \* Contacter les syndiqués C.G.T. de l'Agence et étudier avec eux la méthode la plus efficace.

Nous pouvons demander au Directeur de dégager du personnel de l'A.N.P.E. pour réaliser avec des militants d'entreprises le plus grand nombre d'inscriptions.

- \* Là où nous n'avons pas de syndicat C.G.T. dans l'A.N.P.E. ou l'A.L.E., informer les responsables 2 jours avant de notre venue et insister pour notre présence à l'intérieur, avec table, affiches, etc...
- \* Nous procurer, au préalable, les fiches d'inscription qui doivent normalement être à l'A.N.P.E. et en mairie.
- \* Informer les chômeurs.

Utiliser au maximum l'affiche du Comité National C.G.T. de Défense des Chômeurs en la faisant parler.

(à commander au Comité National).

- \* Etre au minimum : 8.

L'inscription demande, en effet, un certain temps et les chômeurs ne restent pas longtemps à l'A.N.P.E. Aussi devons-nous être assez nombreux pour réaliser plusieurs inscriptions en même temps, prendre les minutes nécessaires pour convaincre.

Il nous faut aussi penser aux travailleurs immigrés qui, souvent, ne savent pas qu'ils peuvent voter.

Pour réaliser tout cela, il est indispensable d'y associer un nombre important de syndicats afin d'être présents de 8 h 30 dès l'ouverture, le plus souvent, jusqu'à 16 h 30.

(MODELE DE TRACT A ADAPTER)

\*\*\*\*\* Pour réaliser le plus grand nombre d'inscriptions

COMITE C.G.T. DE DEFENSE DES CHOMEURS

DE L'U.L. DE .....

## INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES

C'EST INDISPENSABLE : Pourquoi ?

- Personne ne peut le faire et ne le fera à votre place.
- Si vous n'êtes pas inscrits, vous ne pouvez pas voter le 8 décembre.
- Les Prud'hommes chargés de rendre justice et de dédommager les travailleurs dans tous les conflits du travail vous concernent directement, car vous avez perdu ou vous n'avez pas encore un travail.
- Vous êtes en chômage aujourd'hui, mais peut-être avez-vous vous-mêmes encore un dossier aux Prud'hommes.

Et parlons clair

Toutes les actions que mènent les travailleurs actifs ou sans emploi, avec la C.G.T. visent à réduire le chômage, visent à vous procurer un travail stable le plus vite possible.

Vous pouvez donc demain avoir besoin des prud'hommes.

- 70 % des dossiers des Prud'hommes concernent les salariés en chômage, c'est dire qu'il nous faut des Prud'hommes solides et fonctionnant vite et bien.
- Vous inscrire aujourd'hui, voter en décembre, pour élire les conseillers qui vous défendront le mieux (les militants C.G.T.).
- En chômage comme en activité, vous avez besoin d'une organisation et de conseillers dévoués, actifs pour vous défendre.

Vous le savez bien, la représentation C.G.T. pèse et pèsera lourdement dans l'évolution favorable de la situation des sans-emploi.

Nous vous disons :

- : Ne soyez pas spectateurs pour que les choses changent mieux et plus vite,
- . Soyez acteurs et responsables : INSCRIVEZ VOUS AUJOURD'HUI MEME

ATTENTION : pour remplir correctement votre feuille d'inscription, il vous faut le bulletin de paie de votre dernier employeur.

# NOTRE RÔLE

## AU SEIN DES COMMISSIONS ELECTORALES COMMUNALES

---

Conformément aux dispositions de l'Article L. 513.3 du Code du Travail, il est institué, dans chaque commune, une Commission Communale qui comprend le Maire ou son représentant ainsi qu'un employeur et un salarié pris parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale prud'homale de la Commune et nommés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Un suppléant, dans les deux collèges, est désigné dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, les organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives peuvent désigner un représentant qui participe aux travaux de la Commission avec voix consultative.

*// Il est donc important que chacune de nos organisations désigne, si //  
// ce n'est déjà fait, un représentant auprès de ces Commissions //*

Ces commissions siègent entre le 1er août et le 30 septembre (fin de leurs travaux).

Dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote, le Maire a la faculté de mettre en place des sous-commissions composées de manière identique. Dans ce cas, il faudrait désigner un camarade par sous-commission.

Le rôle de la Commission Communale est de deux ordres :

- 1°) elle examine les opérations effectuées par le Maire sur les listes électorales. C'est ainsi que si le Maire a pris la décision de classer comme ne pouvant être retenue une liste nominative qui peut l'être, la Commission peut décider une mesure d'instruction pour faire rétablir les salariés dans leur droit.

*Si, par ailleurs, des erreurs administratives ont pu être commises - inscription dans une autre commune, un bureau de vote différent, d'électeurs relevant de la même entreprise, etc... - la Commission peut, avec l'avis favorable du Maire, procéder à la rectification nécessaire et en aviser alors la personne concernée.*

2°) En second lieu, la Commission examine les réclamations ou les observations dont elle est saisie de la part des électeurs inscrits.

*S'il s'agit d'une simple erreur matérielle (nom mal orthographié, adresse erronée), elle procède à la rectification sans problème.*

*Si, au contraire, il s'agit du rattachement des salariés à tel secteur ou à tel conseil plutôt qu'à tel autre, la Commission ordonne une mesure d'instruction et, au vu du résultat de celle-ci, procède éventuellement à la rectification nécessaire, toujours avec l'accord du Maire.*

Les réclamations non retenues ou celles parvenues postérieurement au 30 septembre peuvent faire l'objet d'un recours devant le juge d'instance dans les 10 jours suivant la publication de la liste des électeurs par le Maire. Ce recours au Tribunal d'instance ne peut donc s'exercer que du 1er au 11 octobre (délai impératif).

•••

Indépendamment des camarades qui auront pu être désignés par le Maire en tant qu'électeurs au sein de ces commissions, à l'exception des municipalités d'Union de la Gauche, nous avons peu de chances d'être retenus. Il est donc indispensable que nous soyons présents dans toutes les commissions communales, même si cela n'est qu'à titre consultatif.

// De notre action en ce domaine peut dépendre la rectification de nombre d'erreurs volontaires commises par les employeurs dans l'établissement des listes et dont le but est d'atténuer la portée du vote pour les listes C.G.T.

Par ailleurs, la connaissance de ces divers éléments nous permettra d'informer éventuellement les électeurs, dans les délais, pour qu'ils puissent exercer les recours éventuels.

NE NEGLIGEONS PAS NOTRE ROLE EN CE DOMAINE...

... NOTRE RESPONSABILITE et NOTRE VIGILANCE  
doivent s'exercer PARTOUT !

## LES LISTES DE CANDIDATURES

- o Date limite de dépôt : 27 octobre à 12 heures

### IL N'EST PAS TROP TÔT POUR S'EN OCCUPER SÉRIEUSEMENT...

- Faire le point avec les conseillers élus sortants pour voir qui nous allons représenter et, donc, le nombre de nouveaux candidats à chercher.
- Tenir compte de l'expérience de 1979.

Ce ne sont pas des noms qu'il nous faut sur les listes, mais bien des militantes et militants qui, dans le cadre d'un mandat particulier (pour lequel nous avons maintenant, avec "PRUDIS", les moyens de les former) vont oeuvrer à partir des positions de la C.G.T.

- Avoir des listes représentatives des salariés qui font confiance à la C.G.T.

- . donc être attentifs au nombre de femmes dans toutes les sections,
- . penser que malgré nos efforts, un grand nombre de techniciens et agents de maîtrise ne seront pas inscrits dans la section "Encadrement". Il nous faut donc une présence de ces catégories dans les listes des autres sections, en particulier dans l'Industrie.



... TU SAIS QUE JE SUIS CANDIDATE ?!...

- Faire le point régulièrement

La Confédération vous a fait parvenir un questionnaire courant Août, à ce sujet.

Nous renouvelerons cette opération d'ici la date limite.

Nous vous demandons d'y répondre à partir de la situation exacte du moment.

Cela nous permet bien sûr de faire le point à un moment donné, mais surtout d'examiner quelles interventions nous devons faire auprès des Fédérations et de l'UGICT pour aider les U.D. dans la recherche des candidatures, en particulier pour les Sections "Agriculture", "Divers", "Encadrement", qui semblent être les plus difficiles.

Ceci est d'autant plus important que cette année :

un contentieux pré-électoral portant sur la régularité de la liste (en particulier sur le nombre de candidats),

sera ouvert auprès du juge d'instance pendant les 3 jours qui suivront la publication des listes.

Il faut donc absolument que toutes nos listes soient complètes sous peine de nullité.

D'autre part, nous vous rappelons notre orientation :

\* des listes à 150 %

- pour parer à toute éventualité au moment du dépôt
- pour parer aux défections en cours de mandat.

/•—————•/

liste

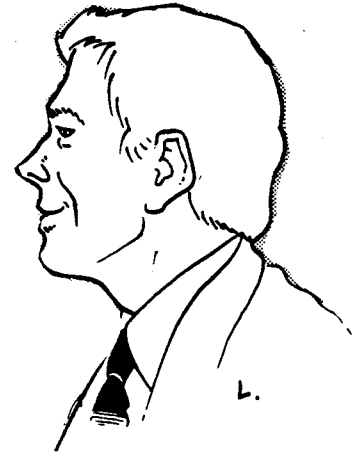
## \*\*\*\*\* LA SOUSCRIPTION NATIONALE

Les bons de soutien pour le financement des Elections Prud'homales sont maintenant dans les Unions Départementales.

Il s'agit, dès à présent :

- \* d'assurer rapidement la ventilation dans chacune de nos organisations auprès de tous nos militants,
- \* de fixer partout des objectifs ambitieux du placement,
- \* d'organiser rapidement, avec les militants, la diffusion des bons de soutien auprès de tous les travailleurs actifs, retraités, privés d'emploi et, naturellement, en particulier auprès de nos syndiqués et électeurs cégétistes.

TU AS PRIS TON BON  
DE SOUTIEN, POUR AIDER  
LA C.G.T. A GAGNER ?



Telles sont, pour l'immédiat, les tâches urgentes des directions d'U.D. afin que soit lancée rapidement et en grand notre bataille du financement des Prud'hommes.

Nous devons faire en sorte que, partout, les objectifs et cette bataille nationale correspondent au niveau de l'enjeu qu'elle représente.

Pour ce faire, nous pensons que le placement rapide et audacieux du bon de soutien est un élément essentiel de notre bataille qui pèsera sur le résultat qu'obtiendra la C.G.T. le 8 décembre 1982.

Le contact de corps-à-corps avec les travailleurs, lors de chaque bon diffusé, c'est une voix pour la C.G.T.

Afin que les résultats soient à la hauteur de nos ambitions, il nous faudrait partout, à tous les niveaux, dans les U.D., dans les Fédérations, dans les U.L., dans les Syndicats, mettre en place un collectif d'animation actif, le plus souvent autour du Trésorier ou d'un camarade responsable, afin :

D'ANIMER ET D'IMPULSER LA BATAILLE dans chacun des collectifs électoraux en place, qu'un camarade soit désigné et qu'il soit chargé de ce problème.

De plus, nous proposons que soient organisés, dans toutes nos organisations, des rendez-vous réguliers faisant le point du placement des bons. Cela pourrait se faire à la quinzaine afin de :

- mesurer l'état du placement des bons,
- proposer des initiatives,
- impulser là où il faut le faire,

mais aussi parce que de tels rendez-vous réguliers sont aussi un élément démocratique.

Enfin, nous demandons à toutes les U.D. de régler régulièrement à la Confédération, après chaque rendez-vous, tous les bons qui leur sont payés par les syndicats, de façon :

- o que le point national soit fait lui aussi régulièrement,
- o d'impulser là aussi la bataille,
- o à donner aux Fédérations toutes les informations nécessaires.

A propos de ce bon de soutien, nous vous rappelons le principe de la répartition. Ce bon a une valeur de 10,00 F :

- . 6,00 F U.D., U.L., Syndicats, avec une recommandation pour que 2,00 F reviennent à chaque structure : U.D. : 2,00 F ; U.L. : 2,00 F ; Syndicats : 2,00 F.
- . 4,00 F Confédération qui répartirait de la façon suivante :
  - Confédération..... 1,50 F
  - Fédération..... 1,50 F
  - Frais tirage-routage..... 1,00 F.

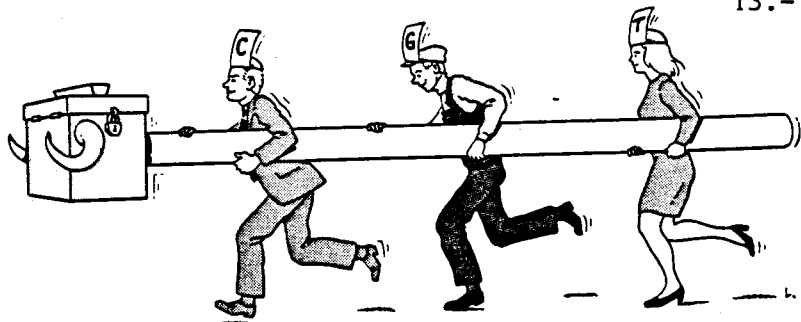
\* Les Unions Départementales sont chargées de reverser à la Confédération les 4,00 F revenant aux structures nationales.

\* Dès les premiers jours de septembre, seront envoyés, dans chaque structure, des bordereaux afin de faciliter le décompte des bons (nous préciserons ultérieurement comment s'en servir).

\* L'objectif de placer deux millions de bons de soutien est élevé, mais il est possible de l'atteindre. La C.G.T. en a les moyens, elle est capable de se donner les moyens financiers à la mesure de la place qu'elle tient dans la vie du pays.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*  
\*

## A PROPOS DE L'ENCADREMENT ...



INSCRIPTION DES TECHNICIENS et AGENTS DE MAÎTRISE DANS LA SECTION "ENCADREMENT" :

ÊTRE PRÉSENT DANS LES COMMISSIONS ÉLECTORALES - CONTRÔLER LES INSCRIPTIONS.

Des résultats meilleurs qu'en 1979.

Il faut poursuivre et élargir notre intervention.



Les informations que nous avons montrent qu'il est possible d'obtenir des résultats intéressants dans cette bataille lorsque nos organisations interviennent puisque nous avons obtenu gain de cause dans de nombreux secteurs notamment nationalisés (y compris les nouveaux nationalisés).

C'est le cas chez les Cheminots, E.D.F./G.D.F., Sécurité Sociale, Chimie (Kodak - Rhône-Poulenc), Transports (R.A.T.P. - Aériens), Métaux (S.N.I.A.S. Saint-Nazaire - S.N.E.C.M.A. - Matra - Dassault - C.G.C.T. Paris - B.B.T. Paris), Banques (Loca France - C.R.E.G.).

Les manoeuvres tentées par la C.F.D.T. à E.D.F. pour remettre en cause cette inscription ont été, dans la plupart des cas, mises en échec grâce à l'intervention vigilante et ferme de nos organisations pour faire respecter les accords conclus avec la Direction.

Il est important, dans les 3 semaines qui restent, de vérifier que nos organisations d'entreprises soient effectivement intervenues pour faire inscrire les agents de maîtrise et Techniciens dans cette Section (notamment dans toutes les entreprises nationalisées). Nous rappelons que c'est l'intérêt de toute la C.G.T. pour obtenir le maximum de conseillers et la représentativité la plus importante parmi les ouvriers comme parmi les I.C.T., faire barrage à la C.G.C.



. DECOMPTE DES VOIX DES TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE  
DANS LES SECTIONS PROFESSIONNELLES (INDUSTRIE, ...)

Le gouvernement vient de nous répondre négativement sur cette demande, le 21 juillet. L'U.G.I.C.T. vient d'écrire au Cabinet du Premier Ministre pour demander notamment que soit respecté l'engagement pris, le 23 février, de créer une Commission Electorale, auprès du Ministère du Travail, chargée d'évaluer, sur les différentes élections professionnelles nationales et l'ensemble des catégories Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise, la représentativité réelle des organisations syndicales, évaluation que ne permettraient pas réellement les Prud'hommes pour ces catégories.

°°°

LES CANDIDATURES U.G.I.C.T.-C.G.T.

Nous avons à rechercher des candidatures Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise tant pour la Section "Encadrement" que pour les autres sections.

Pour la Section "Encadrement",  
il convient de ne prendre aucun retard. Cette recherche sera plus difficile parmi les Ingénieurs et Cadres. Nous rappelons qu'il nous faut des listes complètes pour pouvoir se présenter.

Pour les Sections Industrie, Commerce, Agriculture,  
ne pas oublier de présenter des Techniciens et Agents de Maîtrise  
en proportion à leurs effectifs, avec le sigle UGICT-CGT sur les Professions de foi, afin de ne pas laisser à la C.G.C. le monopole de la représentation de ces catégories dans ces sections.

Mettre en place dans chaque U.D. un collectif électoral UGICT,  
avec des camarades sur chaque U.L. où les Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise sont en nombre non négligeable. Le responsable de ce collectif doit participer au collectif électoral CGT mis en place par l'U.D.

Un argumentaire UGICT contenant les thèmes essentiels de la campagne à mener parmi les ICTAM accompagnera le dossier CGT diffusé aux collectifs électoraux mis en place.

Une affiche est en préparation ainsi que des tracts et un vidéo cassette pour animer la campagne.

# QUESTIONNAIRE

A retourner au Secteur "Organisation" de la  
Confédération

// DÉPARTEMENT ..... //

## COLLECTE :

◦ CIRCONSCRIPTION .....

◦ LOCALITÉ .....

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉJÀ PARRAINÉES :

OBJECTIF QUE VOUS VOUS FIXEZ :

COMBIEN DE BASES NOUVELLES ORGANISÉES :



**3 BASES NOUVELLES  
ORGANISÉES DANS NOTRE  
U.L.**

*Nous gagnerons la bataille  
des prud'homales*

**AVEC LA V.O.**

**CE QUE LE SYNDICAT  
DEVRAIT DÉCIDER :**

**1**

**RÉTABLIR PARTOUT LA DIFFUSION INTERROMPUE PENDANT LES VACANCES**

C'est au plus vite qu'il faut rétablir une diffusion qui n'aurait pas dû cesser. Des centaines de syndicats utilisent à cet effet le « service vacances ». En tout état de cause, il ne faut pas diminuer la diffusion. En cas de quelques invendus, c'est le moment de proposer la V.O. à des militants, à des syndiqués qui ne la lisent pas régulièrement.

**2**

**COMMANDER LA V.O. « RENTRÉE » N° 1985**

C'est un moyen sans pareil de faire savoir tout ce que pense la C.G.T. sur les problèmes du moment, de faire connaître ses actions. Elle paraîtra le lundi 13 septembre. Elle rendra compte du meeting de rentrée avec Henri Krasucki.  
**PAS UN SYNDICAT SANS SA COMMANDE...**  
qui doit parvenir à la V.O. AVANT LE 8 SEPTEMBRE

**3**

**AUCUN RETARD DANS LES RÉGLEMENTS**

Félicitations aux syndicats qui ne dépassent jamais les deux mois de « dettes ».  
Mais il y a ceux qui tardent, gardent l'argent et qui involontairement créent des difficultés au journal.  
Examinez votre dernière facture et RÉGLEZ !

Merci.